



Centre AMP Saint Pierre
169 avenue de Prades
66000 PERPIGNAN

**Pièces administratives à fournir
pour la consultation avec le
biologiste**

Ref : M-ENR-180-04
Version : 04
Applicable le : 04-06-2018



Vous avez rendez-vous :

LE A.....H.....

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) dans notre centre. Pour compléter votre dossier et être en conformité avec la loi qui encadre cette pratique. Nous vous demandons de bien vouloir nous apporter lors de ce rendez-vous les documents suivants pour **chacun d'entre vous**.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au 04.68.56.28.35

Notre centre a mis en ligne un site d'information consultable à l'adresse suivante :

www.FIV66.com

Nous vous invitons d'ores et déjà à vous y rendre, vous y trouverez l'ensemble des pièces à télécharger qui vous seront utiles pour ce rendez vous et tout au long de votre parcours.

PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DU RENDEZ VOUS AVEC LE BIOLOGISTE :

- Photocopie de vos pièces d'identité
- Photocopie de sérologies datant de moins de 3 mois pour une 1^{ère} tentative et de moins d' 1 an pour les suivantes
- Photocopie de votre demande d'entente préalable qui vous sera fournie par votre gynécologue après présentation de votre dossier à la réunion pluridisciplinaire
- Photocopie de votre prise en charge à 100%
- Consentement relatif à la technique d'AMP (téléchargeable)

En l'absence de ces pièces nous ne pourrons accéder à votre demande de prise en charge en AMP.